

**Séance du 16 septembre 2025**

**n° 4      Objet : Fixation des tarifs de location de la salle d'exposition de la gare**

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de la convocation : 8 septembre 2025
Date de publication sur le site internet : 23 septembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra CREUZET-TAITE, Maire.*

**Présents** : Sandra CREUZET-TAITE, Jean-Luc MARDEUIL, Chantal LEMASSON, Hervé BARGE, Gabrielle VERNET, Joy TALBAT, Didier BLANCHARDON, Georges BALANDIER, Christian FARGEOT, Jérôme ROCHE, Magali MARTIN, Cyril GUYOT, René CHAZELLE, Pascale TEJERO, David-Marie VAILHE, Jean-Paul PERRIN, Bernard GABERT, Frédéric RAFFIN.

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Mandants	Mandataires	Date du mandat
Mylène DESCHAMPS	Gabrielle VERNET	07/07/2025
Florence SARIR	Chantal LEMASSON	08/09/2025
Oumou SABALY	Magali MARTIN	09/09/2025
Thierry COLLET	Jean-Luc MARDEUIL	12/09/2025
Annie BOUCLON	Christian FARGEOT	15/09/2025
Franck MAUPETIT	Georges BALANDIER	15/09/2025
Isabelle VALCOURT	René CHAZELLE	16/09/2025
Charles DUCRAY	Sandra CREUZET-TAITE	16/09/2025
Cécile DONY	Hervé BARGE	16/09/2025
Sandrine MUZELLE	Joy TALBAT	16/09/2025
Laurette SILVIO	David-Marie VAILHE	16/09/2025

Le conseil choisit pour secrétaire Madame Magali MARTIN.

Par délibération du 28 mai 2024, la ville du Coteau a signé une convention avec la SNCF pour la réhabilitation du bâtiment de la gare, dans le cadre du projet « place de la gare ». Ce projet prévoit l'aménagement de deux locaux associatifs, attribués à deux associations locales culturelles « Le Coteau d'hier et de demain » et « Les Artistes Costellois », ainsi que d'une salle d'exposition.

Les travaux ont commencé au printemps 2025 pour se terminer normalement au printemps 2026, sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF. La commune prendra ensuite possession des lieux et versera un loyer pour l'occupation du bâtiment.

Le maire expose au conseil la volonté municipale de permettre la location de la salle d'exposition aux associations, particuliers et professionnels costellois et extérieurs, pour une durée minimale d'une semaine. Les plans et illustrations d'aménagement de la salle sont transmis en annexe.

Il convient de définir en amont les tarifs de cette salle, afin de préparer sa mise en location dès l'ouverture de l'équipement au public.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le budget de la commune,

Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et par 3 abstentions (David-Marie VAILHE, Jean-Paul PERRIN, Laurette SILVIO) et le reste pour,

**DECIDE**

- de fixer comme suit les tarifs de location de la salle d'exposition de la gare :
  - Associations, particuliers, professionnels costellois : 90€ / semaine (du lundi au dimanche)
  - Associations, particuliers, professionnels extérieurs : 150€ / semaine (du lundi au dimanche)
- de demander une caution de 300€ en amont de la réservation, en garantie du respect du règlement intérieur et de la bonne conservation de la salle.
- de charger le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Au Coteau, le 22 septembre 2025

La secrétaire de séance,  
Magali MARTIN

Madame le Maire,  
Sandra CREUZET-TAITE

